

Communiqué de presse - 4 novembre 2015

Amélioration des conditions de vie des apprentis du BTP

Signature de la convention de partenariat 2016-2020 entre le CCCA-BTP et PRO BTP le 4 novembre à 17 heures à BATIMAT - Hall 5A, stand M 30

Partenaires de longue date, c'est sous la bannière commune « Nos métiers au service du vôtre » que le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) et PRO BTP (Groupe de protection sociale du bâtiment et des travaux publics) sont réunis à BATIMAT du 2 au 6 novembre 2015.

Armand SUARDI, président du CCCA-BTP et Albert QUENET, président de PRO BTP signent le 4 novembre le renouvellement de leur partenariat, pour le déploiement de prestations à caractère social auprès des jeunes du BTP, contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Partenaires depuis de nombreuses années, c'est en 2000 que le CCCA-BTP et PRO BTP ont formalisé leur partenariat. Ensemble, le CCCA-BTP et PRO BTP se sont toujours résolument adaptés aux besoins des jeunes et ont anticipé leurs attentes dans les domaines des aides et des prestations sociales. Renouvelée en 2005 puis en 2010, la convention est reconduite pour une nouvelle durée de cinq ans, afin de poursuivre l'excellent travail mené depuis 15 ans. Ce sont des milliers de jeunes qui ont déjà bénéficié de l'ensemble des prestations proposées. Ainsi, sur la seule période 2010-2015, plus de 16 000 aides au permis de conduire ont été attribuées à des apprentis, plus de 10 800 jeunes ont bénéficié d'une couverture santé à tarifs préférentiels, plus de 3 500 dossiers de prêts pour l'achat d'un premier véhicule ont été accordés...

De 2016 à 2020, PRO BTP s'engage à développer auprès des CFA formant le réseau coordonné et animé par le CCCA-BTP, **une gamme de prestations sociales, individuelles et collectives, en privilégiant quatre grands axes :**

- ▶ **la mobilité** : allocation pour le financement du permis de conduire, le prêt bonifié par PRO BTP pour l'acquisition d'un premier véhicule (micro crédit responsable), les modules de formation visant à favoriser la réussite de la partie théorique de l'examen du permis de conduire, à permettre l'obtention des titres « attestation ou brevet de sécurité routière » et à sensibiliser les apprentis à une conduite responsable ;
- ▶ **la santé** : aide à l'accès à une complémentaire santé ;
- ▶ **le social** : concours financier en faveur des apprentis dans des situations individuelles difficiles et spécifiques ;
- ▶ **le parrainage** : accompagnement par des anciens de la profession en complément des actions menées par le CFA et l'entreprise formatrice.

Le CCCA-BTP s'engage à contribuer au déploiement de cette gamme de prestations sociales auprès des CFA de son réseau de l'apprentissage BTP, afin que les prestations revêtant un caractère collectif puissent être organisées dans ces CFA.

Rappelons qu'aujourd'hui, sept produits constituent le « package » PRO BTP, spécialement conçu pour les jeunes du BTP.

- La protection BTP Santé apprentis.
- L'allocation pour financer le permis B (voiture).
- Les formations collectives « Conduite responsable ».
- Le prêt à 1 % pour l'achat d'un premier véhicule.
- Les aides financières pour les jeunes en difficulté.
- L'assurance personnelle et logement.
- Les séjours Groupes BTP VACANCES.

Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche. Le CCCA-BTP anime, coordonne et contribue au financement du réseau de l'apprentissage BTP, avec 103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. Numéro un de l'apprentissage en France, le réseau des CFA du BTP présente une offre de formation dans 25 métiers du BTP, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il affiche 80 % de réussite aux examens.

>> www.ccca-btp.fr / www.apprentissage-btp.com

PRO BTP au service de la profession du BTP

Premier groupe professionnel de protection sociale en France, PRO BTP est né de la famille du BTP pour mieux la protéger. PRO BTP propose un ensemble complet de prestations et de services dans le domaine de la retraite, la prévoyance, la santé, l'épargne, l'assurance, l'action sociale, le médico-social et les vacances, au bénéfice des entreprises, des artisans, des salariés, retraités du BTP, et de leurs familles. Grâce à ses 5 100 collaborateurs et à ses 300 points de contact, PRO BTP apporte à ses adhérents une écoute et un service personnalisés à toutes les étapes de la vie.

>> www.probtp.com

Service de presse du CCCA-BTP : Patricia Desmerger
Tél. : 01 42 02 45 44 - 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr

Service de presse de PRO BTP : Antoine Scordia
Tél. : 01 49 54 41 39 - a.scordia@probtp.com